



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

nom

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Comité des candidatures

35 C/NOM/1

25 juin 2009

Original français

Point 1.5 de l'ordre du jour provisoire

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE AINSI QUE DES PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS ET RAPPORTEURS DES COMMISSIONS ET COMITÉS

1. Conformément aux dispositions des articles 29, 35 et 48 de son Règlement intérieur et aux recommandations formulées par le Conseil exécutif au sujet de l'organisation des travaux de la 35^e session (document 35 C/2) et suite aux recommandations du Conseil exécutif concernant l'élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale et des présidents des commissions et comités respectivement, la Conférence générale aura à pourvoir les postes de président et de vice-présidents de la Conférence générale, ainsi que les postes de président, de vice-présidents et de rapporteur des commissions et comités¹.

2. Le Bureau de la Conférence générale se compose du président, des vice-présidents et des présidents des comités et commissions de la Conférence générale (article 41.1 du Règlement intérieur de la Conférence générale).

3. Le Comité du Siègne, dont les membres ont été élus par la Conférence générale à sa 34^e session a déjà élu son Bureau². Son président sera également membre du Bureau de la Conférence générale.

4. Par sa résolution 29 C/87 (1.22) la Conférence générale a décidé que les candidats aux postes de présidents des commissions seraient désignés par le Conseil exécutif au cours de la première session de la deuxième année de l'exercice biennal. Le Conseil exécutif, à sa

¹ L'article 48.1 du Règlement intérieur de la Conférence générale stipule que les comités ou commissions institués par la Conférence générale et dans lesquels tous les États membres sont représentés élit un président, quatre vice-présidents et un rapporteur ; tel est le cas des commissions et du Comité des candidatures. L'article 48.2 stipule que tout autre comité ou organe subsidiaire institué par la Conférence générale et dans lequel seulement un certain nombre d'États membres sont représentés élit un président et, s'il y a lieu, un ou deux vice-présidents et un rapporteur ; tel est le cas du Comité juridique et du Comité de vérification des pouvoirs.

² Cf. article 39.2 du Règlement intérieur de la Conférence générale.

160^e session, a décidé que le même calendrier serait appliqué pour la désignation des candidats aux postes de présidents des comités (160 EX/Déc., 6.1.2, paragraphe 5).

5. La décision 181 EX/32 Partie IV, prise par le Conseil exécutif à sa 181^e session, se lit comme suit : « Le Conseil exécutif a décidé de recommander à la Conférence générale les candidatures ci-après aux postes de présidents des commissions et des comités :

Commission PRX	M. Z. Aziz (Afghanistan)
Commission ED	M. Duncan Hindle (Afrique du Sud)
Commission SC	M. S. Anguelov (Bulgarie)
Commission SHS	Mme S. Baasiri (Liban)
Commission CLT	M. O. F. Logoglu (Turquie)
Commission CI	Groupe électoral III (nom à communiquer)
Commission administrative	Mme H. El Daher (Liban)
Comité de vérification des pouvoirs	M. M. M. Famba (République démocratique du Congo)
Comité des candidatures	M. K. Nhouyvanisvong (République démocratique populaire lao)
Commission juridique	M. F. Margiotta Broglio (Italie) »

Le Conseil exécutif, à sa 182^e session, se prononcera définitivement sur la candidature du Président de la Commission CI. La recommandation du Conseil exécutif à la Conférence générale relative à cette question paraîtra dans le document 35 C/NOM/1 Add.

6. Il en sera de même en ce qui concerne les candidatures aux postes de président et de vice-présidents de la Conférence générale.

7. Vu les recommandations formulées par le Conseil exécutif au sujet de l'organisation des travaux de la 35^e session (document 35 C/2), la Conférence générale devrait procéder comme suit :

- (a) le Comité de vérification des pouvoirs, qui se réunit le premier jour de la session, sera informé par le Président du Conseil exécutif de la suggestion du Conseil concernant son président puis élira son président et, s'il y a lieu, ses vice-présidents et son rapporteur ;
- (b) de même, lorsque le Comité des candidatures se réunira, le premier jour de la session, il sera informé de la suggestion du Conseil exécutif concernant son président, puis élira son président, ses vice-présidents et, s'il y a lieu, son rapporteur ;
- (c) le Comité des candidatures sera alors informé des recommandations du Conseil exécutif concernant le poste de président et les postes de vice-présidents de la Conférence générale et de ses suggestions au sujet des autres postes. Le Comité formulera alors ses recommandations ;
- (d) le même jour, la Conférence générale, réunie en séance plénière, élira sur le rapport du Comité des candidatures son président et ses vice-présidents, ainsi que les présidents des six commissions de programme et de la Commission administrative ;
- (e) le Comité juridique se réunira le lendemain pour élire, sur le rapport du Comité des candidatures, son président et compléter ainsi le Bureau ;
- (f) les divers comités et commissions éliront leurs vice-présidents et rapporteurs à leur première séance ;

- (g) si, à l'occasion d'une élection, il se présente plus de candidats qu'il n'y a de postes à pourvoir, l'élection peut se faire au scrutin secret comme le prévoit l'article 97 du Règlement intérieur.

ANNEXE

PARTICIPATION AU BUREAU DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

ÉTATS	Date d'entrée à l'UNESCO	Nombre des sessions où l'État a fait partie du Bureau
Afghanistan	4 mai 1948	4
Afrique du Sud ¹	4 novembre 1946	3
Albanie	16 octobre 1958	-
Algérie	15 octobre 1962	9
Allemagne ²	11 juillet 1951	18
Andorre	20 octobre 1993	-
Angola	11 mars 1977	3
Antigua-et-Barbuda	15 juillet 1982	-
Arabie saoudite	4 novembre 1946	4
Argentine	15 septembre 1948	15
Arménie	9 juin 1992	-
Australie	4 novembre 1946	16
Autriche	13 août 1948	7
Azerbaïdjan	3 juin 1992	1
Bahamas	23 avril 1981	-
Bahreïn	18 janvier 1972	-
Bangladesh	27 octobre 1972	2
Barbade	24 octobre 1968	6
Bélarus	12 mai 1954	-
Belgique	29 novembre 1946	10
Belize	10 mai 1982	-
Bénin	18 octobre 1960	5
Bhoutan	13 avril 1982	-
Bolivie (État plurinational de)	13 novembre 1946	-
Bosnie-Herzégovine	2 juin 1993	3
Botswana	16 janvier 1980	1
Brésil	4 novembre 1946	20
Brunéi Darussalam	17 mars 2005	-
Bulgarie	17 mai 1956	6
Burkina Faso	14 novembre 1960	2
Burundi	16 novembre 1962	4
Cambodge ³	3 juillet 1951	-
Cameroun	11 novembre 1960	8
Canada	4 novembre 1946	16
Cap-Vert	15 février 1978	1
Chili	7 juillet 1953	9
Chine	4 novembre 1946	17
Chypre	6 février 1961	-
Colombie	31 octobre 1947	6

¹ L'Afrique du Sud s'était retirée le 31 décembre 1956, puis est devenue à nouveau membre de l'Organisation le 12 décembre 1994.

² Depuis le 3 octobre 1990, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne ne forment plus qu'un seul État dénommé République fédérale d'Allemagne.

³ Avant le 3 février 1990, cet État était dénommé Kampuchéa démocratique.

ÉTATS	Date d'entrée à l'UNESCO	Nombre des sessions où l'État a fait partie du Bureau
Comores	22 mars 1977	2
Congo	24 octobre 1960	2
Costa Rica	19 mai 1950	6
Côte d'Ivoire	27 octobre 1960	6
Croatie	1 ^{er} juin 1992	4
Cuba	29 août 1947	13
Danemark	4 novembre 1946	8
Djibouti	31 août 1989	-
Dominique	9 janvier 1979	-
Égypte	4 novembre 1946	17
El Salvador	28 avril 1948	2
Émirats Arabes Unis	20 avril 1972	2
Équateur	22 janvier 1947	11
Érythrée	2 septembre 1993	-
Espagne	30 janvier 1953	8
Estonie	14 octobre 1991	-
États-Unis d'Amérique ⁴	4 novembre 1946	25
Éthiopie	1 ^{er} juillet 1955	5
ex-République yougoslave de Macédoine	28 juin 1993	-
Fédération de Russie	21 avril 1954	25
Fidji	14 juillet 1983	-
Finlande	10 octobre 1956	8
France ⁵	4 novembre 1946	34
Gabon	16 novembre 1960	8
Gambie	1 ^{er} août 1973	2
Géorgie	7 octobre 1992	-
Ghana	11 avril 1958	10
Grèce	4 novembre 1946	7
Grenade	17 février 1975	2
Guatemala	2 janvier 1950	7
Guinée	2 février 1960	4
Guinée-Bissau	1 ^{er} novembre 1974	1
Guinée équatoriale	29 novembre 1979	1
Guyana	21 mars 1967	2
Haïti	18 novembre 1946	1
Honduras	16 décembre 1947	8
Hongrie	14 septembre 1948	6
Îles Cook	25 octobre 1989	-
Îles Marshall	30 juin 1995	-
Îles Salomon	7 septembre 1993	-
Inde	4 novembre 1946	29
Indonésie	27 mai 1950	3
Iraq	21 octobre 1948	9
Iran (République islamique d')	6 septembre 1948	11
Irlande	3 octobre 1961	-

⁴ Les États-Unis d'Amérique s'étaient retirés de l'UNESCO le 31 décembre 1984 puis sont redevenus à nouveau membre de l'Organisation le 1^{er} octobre 2003.

⁵ Lors de la 33^e session de la Conférence générale, la France a fait partie du Bureau à deux titres (Vice-présidence de la Conférence générale et Présidence du Comité juridique).

ÉTATS	Date d'entrée à l'UNESCO	Nombre des sessions où l'État a fait partie du Bureau
Islande	8 juin 1964	1
Israël	16 septembre 1949	1
Italie	27 janvier 1948	19
Jamahiriya arabe libyenne	27 juin 1953	6
Jamaïque	7 novembre 1962	8
Japon	2 juillet 1951	26
Jordanie	14 juin 1950	11
Kazakhstan	22 mai 1992	1
Kenya	7 avril 1964	9
Kirghizistan	2 juin 1992	-
Kiribati	24 octobre 1989	-
Koweït	18 novembre 1960	4
Lesotho	29 septembre 1967	1
Lettonie	14 octobre 1991	-
Liban	4 novembre 1946	13
Libéria	6 mars 1947	4
Lituanie	7 octobre 1991	7
Luxembourg	27 octobre 1947	1
Madagascar	10 novembre 1960	6
Malaisie	16 juin 1958	4
Malawi	27 octobre 1964	1
Maldives	18 juillet 1980	-
Mali	7 novembre 1960	3
Malte	10 février 1965	-
Maroc	7 novembre 1956	9
Maurice	25 octobre 1968	2
Mauritanie	10 janvier 1962	2
Mexique	4 novembre 1946	14
Monaco	6 juillet 1949	1
Monténégro ⁶	1 ^{er} mars 2007	-
Mongolie	1 ^{er} novembre 1962	2
Mozambique	11 octobre 1976	3
Myanmar ⁷	27 juin 1949	-
Namibie	2 novembre 1978	1
Nauru	17 octobre 1996	-
Népal	1 ^{er} mai 1953	8
Nicaragua	22 février 1952	2
Niger	10 novembre 1960	3
Nigéria	14 novembre 1960	12
Nioué	26 octobre 1993	-
Norvège	4 novembre 1946	4
Nouvelle-Zélande	4 novembre 1946	10
Oman	10 février 1972	8
Ouganda	9 novembre 1962	4
Ouzbékistan	26 octobre 1993	1
Pakistan	14 septembre 1949	15

⁶ Avant la séparation en Serbie et Monténégro, cet État était dénommé Serbie-et-Monténégro et avait fait partie deux fois du Bureau de la Conférence générale.

⁷ Jusqu'au 18 juin 1989, cet État était dénommé Union birmane.

ÉTATS	Date d'entrée à l'UNESCO	Nombre des sessions où l'État a fait partie du Bureau
Panama	10 janvier 1950	3
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 octobre 1976	-
Paraguay	20 juin 1955	3
Pays-Bas	1 ^{er} janvier 1947	15
Pérou	21 novembre 1946	7
Philippines ⁸	21 novembre 1946	13
Pologne	6 novembre 1946	13
Portugal ⁹	11 mars 1965	3
Qatar	27 janvier 1972	2
République arabe syrienne	16 novembre 1946	8
République centrafricaine	11 novembre 1960	3
République de Corée	14 juin 1950	5
République de Moldova	27 mai 1992	-
République démocratique du Congo ¹⁰	25 novembre 1960	2
République démocratique populaire lao	9 juillet 1951	2
République dominicaine	4 novembre 1946	4
République populaire démocratique de Corée	18 octobre 1974	6
République tchèque ¹¹	22 février 1993	7
République-Unie de Tanzanie	6 mars 1962	6
Roumanie	27 juillet 1956	11
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ¹²	4 novembre 1946	19
Rwanda	7 novembre 1962	1
Saint-Kitts-et-Nevis	26 octobre 1983	-
Saint-Marin	12 novembre 1974	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	14 janvier 1983	-
Sainte-Lucie	6 mars 1980	5
Samoa	3 avril 1981	-
Sao Tomé-et-Principe	22 janvier 1980	2
Sénégal	10 novembre 1960	6
Serbie ¹³	20 décembre 2000	2
Seychelles	18 octobre 1976	1
Sierra Leone	28 mars 1962	2
Singapour ¹⁴	28 octobre 1965	-
Slovaquie ¹⁵	9 février 1993	5
Slovénie	27 mai 1992	-
Somalie	15 novembre 1960	1

⁸ Lors de la 33^e session de la Conférence générale, les Philippines ont fait partie du Bureau à deux titres (Vice-présidence de la Conférence générale et Présidence du Comité du Siègle).

⁹ Le Portugal s'était retiré de l'UNESCO le 31 décembre 1972, puis est devenu à nouveau membre de l'Organisation le 11 septembre 1974.

¹⁰ Avant le 17 mai 1997, cet État était dénommé Zaïre.

¹¹ Avant la séparation en République tchèque et Slovaquie, la Tchécoslovaquie a fait partie dix fois du Bureau de la Conférence générale, de 1946 à 1991.

¹² Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'était retiré de l'UNESCO le 31 décembre 1985, puis est devenu à nouveau membre de l'Organisation le 1^{er} juillet 1997.

¹³ Avant la séparation en Serbie et Monténégro, cet État était dénommé Serbie-et-Monténégro et avait fait partie deux fois du Bureau de la Conférence générale.

¹⁴ Singapour s'est retiré de l'Organisation le 31 décembre 1985, puis est devenu à nouveau membre de l'Organisation le 8 octobre 2007.

¹⁵ Voir note 11 ci-dessus.

ÉTATS	Date d'entrée à l'UNESCO	Nombre des sessions où l'État a fait partie du Bureau
Soudan	26 novembre 1956	6
Sri Lanka	14 novembre 1949	5
Suède	23 janvier 1950	8
Suisse	28 janvier 1949	12
Suriname	16 juillet 1976	1
Swaziland	25 janvier 1978	1
Tadjikistan	6 avril 1993	-
Tchad	19 décembre 1960	1
Thaïlande	1 ^{er} janvier 1949	5
Timor-Leste	20 mai 2003	-
Togo	17 novembre 1960	8
Tonga	29 septembre 1980	1
Trinité-et-Tobago	2 novembre 1962	2
Tunisie	8 novembre 1956	8
Turkménistan	17 août 1993	-
Turquie	4 novembre 1946	16
Tuvalu	21 octobre 1991	-
Ukraine	12 mai 1954	6
Uruguay	8 novembre 1947	11
Vanuatu	10 février 1994	-
Venezuela (République bolivarienne du)	25 novembre 1946	16
Viet Nam	6 juillet 1951	9
Yémen ¹⁶	2 avril 1962	13
Zambie	9 novembre 1964	6
Zimbabwe	22 septembre 1980	5

¹⁶ Depuis le 22 mai 1990, le Yémen et le Yémen démocratique ne forment plus qu'un seul État dénommé République du Yémen.



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

nom

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

35 C/NOM/1 Add.
2 octobre 2009
Original français

Point 1.5 de l'ordre du jour provisoire

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE AINSI QUE DES PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS ET RAPPORTEURS DES COMMISSIONS ET COMITÉS

ADDENDUM

1. À sa 182^e session, le Conseil exécutif par sa décision 182 EX/36 (V) a recommandé les candidatures ci-après aux postes de président et de vice-présidents de la Conférence générale :

Président de la Conférence générale : M. Davidson Hepburn (Bahamas)

Vice-présidents (36) : les chefs de délégation des États membres suivants :

Arabie saoudite

Australie

Barbade

Bulgarie

Burundi

Canada

Costa Rica

États-Unis d'Amérique

Équateur

Fédération de Russie

France

Grèce

Grenade

Guinée

Hongrie

Inde

Indonésie

Italie

Jamahiriya arabe libyenne

Japon

Kenya

Koweït

Madagascar

Monténégro

Nigéria

Pakistan

Qatar

République arabe syrienne

République de Corée

République dominicaine

Roumanie

Sainte-Lucie

Slovaquie

Suisse

Yémen

Zimbabwe

Présidents des Commissions et Comités

2. Lors de ses 181^e et 182^e sessions, le Conseil exécutif a décidé (décisions 181 EX/32 (IV) et 182 EX 36 (VI)) de recommander les candidatures ci-après à la Conférence générale :

Commission PRX	M. Z. Aziz (Afghanistan)
Commission ED	M. D. Hindle (Afrique du Sud)
Commission SC	M. S. Anguelov (Bulgarie)
Commission SHS	Mme S. Baasiri (Liban)
Commission CLT	M. O. F. Logoglu (Turquie)
Commission CI	M. I. J. Ávila Belloso (République bolivarienne du Venezuela)
Commission administrative	Mme H. El-Daher (Liban)
Comité de vérification des pouvoirs	M. M. Maker M. F. (République démocratique du Congo)
Comité des candidatures	M. K. Nhoyvvanisvong (République démocratique populaire lao)
Commission juridique	M. F. Margiotta Broglio (Italie)

3. Conformément à l'article 43 de son Règlement intérieur, la Conférence générale institue, à chaque session, les commissions et autres organes subsidiaires qu'elle juge nécessaires à la conduite de ses travaux. À sa 181^e session, le Conseil exécutif a décidé de recommander à la Conférence générale d'organiser ses travaux en fonction des propositions formulées par le Directeur général dans le document 181 EX/32 (II). La Conférence générale, en approuvant les recommandations formulées par le Conseil exécutif au sujet de l'organisation des travaux de la 35^e session (document 35 C/2 Rev.), aura ainsi à pourvoir les postes ci-après :

Commission PRX	<u>président</u> 4 vice-présidents rapporteur
Commission ED	<u>président</u> 4 vice-présidents rapporteur
Commission SC	<u>président</u> 4 vice-présidents rapporteur
Commission SHS	<u>président</u> 4 vice-présidents rapporteur
Commission CLT	<u>président</u> 4 vice-présidents rapporteur

Commission CI	<u>président</u> 4 vice-présidents rapporteur
Commission administrative	<u>président</u> 4 vice-présidents rapporteur
Comité de vérification des pouvoirs	<u>président</u> (s'il y a lieu, 1 ou 2 vice-présidents et rapporteur)
Comité des candidatures	<u>président</u> 4 vice-présidents rapporteur
Comité juridique ¹	<u>président</u> (s'il y a lieu, 1 ou 2 vice-présidents et rapporteur)

4. D'autre part, la Conférence générale élit à chaque session les États membres qui, après la clôture de la session, feront partie du Comité du Siègre jusqu'à la clôture de la session suivante. Lors de sa réunion du 20 novembre 2007 le Comité du Siègre a élu à sa présidence Mme Ina MARČIULIONYTĖ (Lituanie), qui siègera jusqu'à la clôture de la 35^e session. Le Président du Comité du Siègre sera ainsi membre du Bureau de la 35^e session de la Conférence générale.

¹ À chaque session, la Conférence générale élit les États membres qui feront partie du Comité juridique lors de la session suivante.